



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le lundi 13/04/2026

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

LUNDI 27 AVRIL 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

➤ L'ordre du jour sera notamment consacré à l'adoption des délibérations budgétaires suivantes pour le Budget Principal ainsi que le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement :

1. **Installation de deux nouveaux conseillers municipaux** faisant suite à deux démissions intervenues depuis la dernière séance du Conseil
2. **Adoption du Compte rendu de la séance précédente**
3. **Adoption des Comptes Financiers Uniques (CFU) au titre de l'exercice 2025 :**
 - a. Budget Principal
 - b. Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement
4. **Affectations du Résultat :**
 - a. Budget Principal
 - b. Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement
5. **Adoption des taxes**
6. **Adoption des Budgets Primitifs pour 2026 :**
 - a. Budget Principal
 - b. Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement
7. **Subvention annuelle au CCAS**
8. **Échanges et informations divers (Points non délibératifs)**

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Conformément au cadre légal lié au nouveau plan comptable des collectivités (M57), les maquettes des projets de Budget Primitif des deux budgets sont annexées en pièces jointes.

Vous trouverez également en pièces jointes pour information les maquettes des Comptes Financiers Uniques (CFU) provisoires pour les deux mêmes budgets ainsi qu'un document de synthèse du Résultat 2025 et des Affectation de résultat pour chacun.

Les documents de CFU définitivement visés par la Trésorerie au titre de la procédure dématérialisée désormais en vigueur devraient nous parvenir d'ici la tenue du Conseil. Si tel ne devait pas être le cas, les deux projets de Budgets Supplémentaires seraient proposés à l'adoption sur la base d'une reprise de résultat anticipée. Les CFU définitifs seraient alors adoptés ultérieurement (date limite légale au 30 juin de l'année).

- **Pour les autres points qui pourront être soumis à l'Assemblée lors de cette même réunion, un ordre du jour complémentaire vous sera adressé ultérieurement dans les délais de communication habituels de droit commun pour notre strate de collectivité,**



Le Maire,

Emmanuel HUGOU